

par an provenant de la centrale des chutes Churchill au Labrador.

La puissance de production n'a pas été augmentée en 1975, mais la province travaillait à la mise au point d'un programme d'expansion de la production qui relèvera la puissance installée de 2010 MW ou 151% en 1980. Les adjonctions comprendront des installations hydrauliques, des installations thermiques alimentées au pétrole et des installations nucléaires.

Le premier groupe de 320 MW de la centrale thermique alimentée au pétrole de 960 MW à Coleson Cove entrera en service au début de 1976, et deux autres groupes seront ajoutés au cours de l'année. La centrale hydraulique de Mactaquac sur la rivière Saint-Jean verra sa puissance se porter à 638 MW grâce à l'installation des cinquième et sixième groupes en 1978; en 1979, un groupe à alimentation mixte (pétrole ou charbon) de 200 MW sera ajouté à la centrale thermique de Dalhousie.

Le renforcement du réseau provincial de transport de l'énergie est actuellement au stade de la planification. Le réseau existant sera élevé à 345 kV en vue de relier la centrale nucléaire du sud du Nouveau-Brunswick aux centres de distribution. Le renforcement de l'interconnexion avec la Nouvelle-Écosse, dont la puissance sera portée à 345 kV, devait être terminé avant la fin de 1976.

La construction de la première centrale nucléaire des provinces Maritimes a commencé en 1975 à Pointe LePreau, sur la baie de Fundy. Le premier réacteur CANDU de 630 MW doit être mis en service en 1980, et on se prépare actuellement en vue de l'adjonction d'un second groupe de 630 MW; le Nouveau-Brunswick se rend compte que l'expansion de la production nucléaire lui permettra de réduire sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles à coût élevé pour la production d'électricité.

Québec. La province de Québec est la plus abondamment pourvue en ressources hydrauliques, car elle possède environ 40% des réserves totales du Canada. Elle venait au premier rang en 1975 pour la puissance hydraulique installée: 13 831 MW, soit environ 37.3% du total national. La production de l'électricité est facilitée par la régularisation du débit fluvial au moyen de barrages-réservoirs appartenant au ministère des Richesses naturelles et exploités par lui; une partie des fonctions à cet égard est assumée par la Commission hydroélectrique du Québec.

L'abondance des réserves d'énergie hydraulique du Québec, situées pour la majeure partie à une distance raisonnable des centres de consommation, a limité l'utilisation des centrales thermiques à des fins purement locales. Grâce aux progrès réalisés dans la technologie du transport qui permettent d'acheminer économiquement d'importantes quantités de courant sur de longues distances, il semble fort probable que le Québec continuera à concentrer ses efforts sur la production hydraulique et qu'il aménagera des installations sur des cours d'eau plus reculés. Néanmoins, l'Hydro-Québec commence à se tourner vers la production thermique, car celle-ci permettra non seulement de répondre de façon adéquate à la demande toujours croissante d'électricité, mais également de donner une plus grande souplesse à la structure presque exclusivement hydroélectrique en réalisant l'intégration des exploitations. La plus grande centrale thermique classique du Québec (Tracy près de Sorel) a une puissance installée de 600 MW.

Les travaux sur l'emplacement Outardes 2 dans la région de la Manicouagan ont repris en 1974 après les six années d'inactivité qui ont suivi la décision, en 1968, d'acheter l'énergie provenant des chutes Churchill. Cet aménagement constitue la phase finale du complexe Manicouagan - Outardes d'une puissance de 5 500 MW, qui aura coûté \$1.5 milliard. Les trois groupes de 151.3 MW doivent entrer en service en 1978.

Le premier des six groupes hydrauliques de 197.5 MW de Manicouagan 3 a été relié au réseau de l'Hydro-Québec en décembre 1975. Cinq groupes additionnels ont été installés en 1976, ce qui porte la puissance totale à 1 185 MW. Le seul autre groupe qui a été relié au réseau de l'Hydro-Québec en 1975 est un groupe de 31 MW à la centrale hydroélectrique de Première Chute.